Lettre ouverte à Monsieur Jean-Michel Fabre, Vice-président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne en charge du logement et à son Président Monsieur Sébastien Vincini.

Objet : Demande urgente à être recus et entendus par le conseil départemental de Haute Garonne.

Non à la démolition de 1 420 logements sociaux HLM de grande qualité, programmée et imminente à Toulouse : dans un département qui manque cruellement de logements sociaux. Par ailleurs ces 1420 logements HLM ont été conçus par l'équipe Candilis Josic et Woods, élèves de Le Corbusier, dans les années 60 et sont considérés par Anne Lacaton et Jean Philippe Vassal prix Pritzker de l'architecture (équivalent du Nobel en architecture) Fréderic Borel grand prix national de l'architecture et des centaines d'architectes comme un véritable patrimoine de l'architecture du 20 ème siècle.(cf. pétition que nous vous porterons). Ces 1420 logements sont reconnus par les professionnels de l'architecture comme de très grande qualité et totalement et immédiatement réhabilitables sans démolition et pour un quartier à requalifier sur le plan urbain.

Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Président,

La fondation Abbé Pierre vient de publier ce mercredi 1^{er} février la 28ème édition du rapport sur « l'Etat du mal-logement en France », des chiffres alarmants faisant état de 12,1 millions de personnes fragilisées par rapport au logement dont 2,3 millions en attente d'un logement social. Au cours de l'émission diffusée sur France Bleue Occitanie vous avez, Monsieur Fabre, en réponse aux questions soulevées par la journaliste, déclaré :

« La publication du rapport annuel de la fondation de l'Abbé Pierre est toujours un moment important. Mais c'est aussi un moment de colère : si on regarde le rapport de l'an dernier tout était déjà dit. Et qu'est-ce qu'il s'est passé entre temps ? Rien.... On est en train de s'enfoncer dans une crise du logement social. La situation s'est dégradée partout en France. En Haute- Garonne, on a 50 000 demandeurs de logements sociaux. C'est le plus haut niveau jamais enregistré... Il faut faire quelque chose. Le logement social a été mis à mal : la production de logements sociaux s'est effondrée de 25% en cinq ans. Donc on construit moins de logements sociaux, alors que les besoins augmentent : les gens sont précarisés ».

Messieurs les représentants du Conseil départemental, Monsieur le vice-président, si vos déclarations, si votre cri d'alarme contre cette dégradation et cette situation inhumaine et indigne de notre pays, ont un sens, alors il y a lieu d'arrêter la destruction de ce logement social telle qu'elle a été programmée par l'ANRU depuis plus de 15 ans et conduite par cette même politique que vous dénoncez pour détruire des logements sociaux HLM et livrer les terrains « rasés » au promoteurs: les financements de l'ANRU ne devraient pas être utilisés, pour détruire et raser mais pour protéger, entretenir et réhabiliter intelligemment le parc du logement social HLM.

Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Président, nous vous demandons de nous recevoir en urgence et de nous entendre avant que l'irréparable des démolitions ne soit commis! demande que nous avons formulé depuis novembre 2021 réitérée en janvier et juin 2022 et restée sans réponse à ce jour.

Pour info , nous avons été reçus ou eu contact à ce jour avec le conseil régional, la mairie et le député de la 4 ème circonscription de Haute Garonne.

Comme nous vous l'avons exposé en détail dans les courriers précédents (copie jointe), une telle destruction représenterait une catastrophe irréparable sur tous les plans : un gâchis humain considérable, un gâchis financier, un gâchis écologique et environnemental, un gâchis architectural et patrimonial.

Nous nous devons d'insister, non seulement sur l'aspect irresponsable de ce projet dans la période de sobriété énergétique et d'urgence écologique que nous connaissons, mais aussi sur les dégâts humains qu'il entraîne, notamment dans la vie quotidienne des locataires les plus fragiles, c'est-à-dire les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, qui subissent des situations relevant de la maltraitance institutionnelle en raison des procédures de relogement forcé. (ce pour

quoi nous mettons les responsables départementaux délégués aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap en copie), ainsi que sur le plan patrimonial et architectural.

Face à l'urgence de stopper ce processus délétère, nous ne pourrions comprendre votre silence dans une telle situation! Et ce d'autant plus que le CD31 est actionnaire prioritaire de la SA des Chalets, qui s'apprête à entamer la démolition de l'immeuble Glûck, immeuble par ailleurs toujours habité par plusieurs familles et que dans le cadre de ce projet porté par Toulouse métropole, le groupe la SA des chalets s'est engagé dans un processus de démolition à compter du Lundi 30 janvier 2023.

Mr FABRE, le conseil départemental de la Haute-Garonne est actionnaire prioritaire de la SA des Chalets, à ce titre nous vous demandons de soutenir notre demande de moratoire et suspendre ainsi les prochaines démolitions, comme l'on déjà fait la présidente de la région Mme Carole Delga et le député de le quatrième circonscription M. François Piquemal.

Comme vous n'êtes pas sans le savoir, car la presse s'en est fait largement l'écho, de nombreuses associations d'habitants, un collectif d'habitants avec les associations de locataires CNL DAL assemblée Reynerie, assemblée Bellefontaine, archipel citoyen, et un collectif d'architectes avec le soutien de nombreux architectes et urbanistes dont les prix Pritzker 2021 Anne Lacaton et Jean Philippe Vassal et Frédéric Borel grand prix de l'architecture, le président du Conseil de l'Ordre d'Occitanie et la présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes, et de nombreuses personnalités s'élèvent et se sont mobilisés contre ce projet de démolition de plus de 1420 logements de grande qualité.

Recevez et entendez-nous: notre collectif demande: l'organisation d'un moratoire et d'un concours d'urbanisme et d'architecture pour évaluer les avantages et inconvénients d'une solution de réhabiliation à l'instar de ce qui a été réalisé dans la zone du Parc à Bordeaux, par rapport à une solution de démolition. (ce qui avait été demandé par le rapport du commissaire enquêteur M Michel Jones en fin 2017.)

l'arrêt immédiat des préparatifs de destruction de l'immeuble Gluck,

C'est pourquoi nous nous rendrons en délégation au Conseil départemental pour vous rencontrer le vendredi 10 février à 11h.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, recevez, Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Président, l'expression de notre meilleure considération.

Toulouse Le 3 février 2023,

L'Assemblée d'Habitants de Reynerie, Le Collectif des Architectes en défense du patrimoine architectural de l'équipe Candilis- Josic-Woods au Mirail

PS:

- Ce courrier prend la forme d'un Lettre Ouverte et sera diffusé, entre autres, à la Presse.
- Copie faite à M. Moudenc, Maire de Toulouse, Président de Toulouse Métropole ; Mme Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie, M. François Piquemal député de la 4ème circonscription de Haute Garonne, Mme Christine Leconte Présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes, M. Christian Combes président du Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Occitanie
- Nous vous joignons en PJ le communiqué que nous vous avons adressé le 14 janvier 2022 le collectif des habitants avec toutes les associations du communiqué et le collectif des architectes ainsi que les liens des prises de position par reportage vidéos en faveur de l'arrêt des démolitions de M. Jean-Philippe Vassal, Prix Pritzker 2021, M. Renaud Epstein, spécialiste de la politique de rénovation urbaine. M. Christophe Hutin, architecte et commissaire français de la Biennale d'Architecture de Venise 2021 et de M. Fabrizio Gallanti, directeur du centre d'Architecture de Bordeaux.